



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
21/03/2024

Date d'affichage :
26/03/2024

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 21
Excusés-représentés : 2
Votants : 23
Excusés : 0
Absents : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 21 mars 2024.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme VANRUMBEKE Patricia, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, M DUTHOIT Valentin, M MARCHAND Nicolas, M FOUCART Bruno

Etaient excusés-représentés :

Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle représentée par M WIPLIE Hervé
M BOCQUILLON Sébastien représenté par M FOUCART Bruno

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : 11/2024

Objet : Création et suppression d'emplois permanents - Révision du tableau des effectifs 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Madame La Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Vu la délibération du 12 juin 2023 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 16 février 2024,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs afin qu'il soit en cohérence avec les nécessités de services actuels et les capacités budgétaires de la commune,

Madame La Maire propose à l'assemblée :

La suppression à partir du 1^{er} avril 2024 de :

- 1 poste de rédacteur à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique

Et la création de :

- 1 poste d'Attaché territorial

La suppression à partir du 1^{er} septembre 2024 de :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe.

Et la création de :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ avec 21 voix pour, 1 voix contre (M FOUCART) et 1 abstention (M BOCQUILLON)

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la modification des effectifs présentée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

LA SECRETAIRE,



D. RUSCART

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA MAIRE,



D. GANTIEZ